Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_121-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/121 **Séance du 7 juillet 2026**

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, M. Xavier COADIC, M. Arthur DA SILVA, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Pauline GUENERON, Mme Catherine BRIAND, M. Samuel CANTO, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Paul SALARDAINE, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Servane HUBERT.

Représentés : M. Jean-René BEASSE (représenté par Mme Charlotte GREGOIRE), Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS (représentée par M. Denis CUCHEVAL), Mme Stéphanie HENON (représentée par M. Arthur DA SILVA), Mme Chrystèle KERICHARD (représentée par Mme Vanessa RAME HELAINE), M. Jean-Marie MALECOT (représenté par M. Xavier COADIC), M. Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN), Mme Karine SECHE (représentée par M. Samuel CANTO), Mme Odile JOUQUAN (représentée par M. Jérôme DOLBOIS), M. Romain GAUTIER-FOUQUET (représenté par Mme Camille HAMM).

Absents : Mme Véronique BOSSARD-SANGUY et M. Jean-Marie GAZENGEL.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : M. Denis CUCHEVAL

7.10 : Finances locales - Divers
Fixation des tarifs des services publics – Centre culturel L'Odyssée et services périscolaires pour la saison et année scolaire 2026-2027

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe l'assemblée que par la délibération n°2025-122 du 11 décembre 2025, le Conseil municipal a approuvé les tarifs des services municipaux pour l'année 2026. Pour mémoire, une indexation de 0,9%, correspondant au taux d'inflation constaté sur la période de référence, avait été appliquée.

Au regard du rythme saisonnier ou scolaire de certaines activités (saison culturelle de L'Odyssée, services périscolaires), il est proposé, pour celles-ci, d'appliquer des tarifs couvrant la période allant du 1er septembre au 31 août.

Saison culturelle 2026/2027

Il est proposé d'indexer les tarifs selon le taux appliqué pour les tarifs municipaux votés lors du Conseil municipal du 11 décembre 2025. Cependant, afin de disposer de tarifs reposant sur des nombres entiers, la règle de l'arrondi a été appliquée. Cette proposition de tarif a été étudiée lors de la commission « Culture » qui s'est réunie le 19 mai 2025.

Parmi les évolutions proposées figurent :

- La création d'un tarif « hors catégorie » pour l'accueil d'un concert de l'Orchestre National de Bretagne en grande formation (orchestre, piano et Marthe Vassalo au chant)
- L'augmentation du tarif B pour un meilleur équilibre entre les catégories A, B et C ;
- La revalorisation d'1 euro du tarif normal D pour les ciné-documentaires, temps normal et réduit étant identique précédemment.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_121-DE

Pour rappel, les tarifs de la saison 2025/2026 étaient les suivants :

TARIFS 25/26	A	B	C	D	E	F
pour quels spectacles ?	*Cession > 5 000 € + « tête d'affiche »*	*spectacle entre 2 500 € et 5 000 €*	*Cession < 2 500 € ou « découverte »*	*Exposition magique + ciné-documentaire*	*Spectacle « jeune public »*	*Présentation saison + spectacle « Noël »*
Normal	23 €	17 €	13 €	7 €	6 €	gratuit
Réduit [1]	20 €	14 €	10 €	7 €	6 €	gratuit
Abonné [2]	18 €	12 €	8 €	6 €	6 €	gratuit
Pass' Famille [3]	66 €	48 €	36 €	-	18 €	gratuit

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire suivante pour la saison 2026/2027 :

TARIFS 26/27	HC	A	B	C	D	E
pour quels spectacles ?	*Cession > 8 000 € + « tête d'affiche »*	*cession > 5 000 €*	*Cession entre 2 500 € et 5 000 €*	*cession < 2 500 € ou « découverte »*	*ciné-documentaire*	*Spectacle « jeune public »*
Normal	32 €	23 €	18 €	13 €	8 €	6 €
Réduit [1]	28 €	20 €	15 €	10 €	7 €	6 €
Abonné [2]	24 €	18 €	13 €	8 €	6 €	6 €
Pass' Famille [3]	92 €	66 €	51 €	36 €	-	18 €

[1] Tarif réduit :

- Jeunes de moins de 25 ans
- Personnes âgées de plus de 65 ans
- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires de minima sociaux
- Intermittents du spectacle
- Détenteurs de la carte mobilité inclusion (CMI)

[2] Tarif abonnés :

- Abonnés : à partir de 3 spectacles
- Jeunes de moins de 13 ans
- Groupes constitués à partir de 10 personnes (établissements scolaires, médico-sociaux, écoles de musique, de danse, centre de loisirs sans hébergement)

[3] Pass'Famille : À partir de trois membres de la même famille (dont au moins 1 adulte, avec enfants mineurs) et venant ensemble au spectacle (sur présentation d'un justificatif).

Pass'Jeunes : Donne accès à 2 invitations sur une sélection de spectacles, pour les jeunes de 4 à 17 ans.

Pass' Culture : Accepté comme moyen de paiement de billet de spectacle (dispositif national pour jeunes de 15 à 20 ans).

Tarifs « séances scolaires » : 7 € collèges et lycées (4,50 € pour les séances de ciné-documentaire) / 4,50 € écoles maternelles, élémentaires.

Des places gratuites peuvent par ailleurs être délivrées : invitations compagnies, exonération professionnelle (programmateur, directeur de salle,), accompagnateurs des groupes constitués (établissements scolaires, médico-sociaux…).

Délégation au Maire :

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté une gratuité ou un tarif spécifique pour des spectacles ne figurant pas dans la saison culturelle et s'inscrivant dans un contexte particulier, un événement local, régional ou national (présentation de saison, spectacle dans le cadre de Lir' à Dol, fête de la musique, partenariats, …).

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_121-DE

Services périscolaires

Il est rappelé que dans le cadre de l'agrément de l'accueil périscolaire en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et du financement octroyé par la Caisse d'Allocations Familiales aux structures agréées, la commune avait adopté une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1er septembre 2024, comprenant cinq tranches qui prennent en compte les ressources des familles. Ces tranches s'appliquent à la tarification du repas et à la pause méridienne, ainsi qu'à l'accueil périscolaire du matin et du soir.

M. le maire propose d'appliquer la même indexation adopter pour les tarifs annuels, soit 0,9%.

Pause méridienne (accueil et restauration scolaire)

DESIGNATION	Tarifs 25/26	Proposition de tarifs 26/27 (+0.9%)
Restaurant scolaire		
Prix du repas selon le quotient familial - CAF		
Tranche 1 : QF jusqu'à 600 €	1,00 €	1,00 €
Tranche 2 : QF entre 601 € à 900 €	3,05 €	3,08 €
Tranche 3 : QF entre 901 € à 1300 €	3,56 €	3,60 €
Tranche 4 : QF entre 1301 € à 1900 €	3,89 €	3,92 €
Tranche 5 : QF supérieur à 1900 €	4,28 €	4,31 €
Application du tarif à 1 € pour le 3ème enfant présent (et suivants) d'une même famille.		
Tarifs X 1,5 si enfant non préinscrit		
* prix de repas servis à des tiers	8,25 €	8,32 €

Accueil périscolaire matin et soir

Accueil périscolaire - Tarif selon le quotient familial CAF (toute heure commencée est due)	Tarifs 25/26	Proposition 2026/2027
Accueil périscolaire du matin : Forfait jour/enfant		
Tranche 1 : QF jusqu'à 600€	0,80 €	0,81 €
Tranche 2 : QF entre 601 € à 900 €	0,86 €	0,87 €
Tranche 3 : QF entre 901 € à 1300 €	0,94 €	0,95 €
Tranche 4 : QF entre 1301 € à 1900 €	1,02 €	1,03 €
Tranche 5 : QF supérieur à 1900 €	1,12 €	1,13 €
Accueil périscolaire du soir et étude surveillées - 1ère heure		
Tranche 1 : QF jusqu'à 600€	0,80 €	0,81 €
Tranche 2 : QF entre 601 € à 900 €	0,86 €	0,87 €
Tranche 3 : QF entre 901 € à 1300 €	0,94 €	0,95 €
Tranche 4 : QF entre 1301 € à 1900 €	1,02 €	1,03 €
Tranche 5 : QF supérieur à 1900 €	1,12 €	1,13 €
Accueil périscolaire du soir et étude surveillées - 2ème heure		
Tranche 1 : QF jusqu'à 600€	0,80 €	0,81 €
Tranche 2 : QF entre 601 € à 900 €	0,86 €	0,87 €
Tranche 3 : QF entre 901 € à 1300 €	0,94 €	0,95 €
Tranche 4 : QF entre 1301 € à 1900 €	1,02 €	1,03 €
Tranche 5 : QF supérieur à 1900 €	1,12 €	1,13 €

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260707-DELIB2026_121-DE

Feuillet n° 149

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité les tarifs mentionnés ci-dessus pour la saison culturelle et les services périscolaires pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

- **AUTORISE** M. le Maire à fixer par arrêté une gratuité ou un tarif spécifique pour des spectacles ne figurant pas dans la saison culturelle et s'inscrivant dans un contexte particulier, un événement local, régional ou national (présentation de saison, spectacle dans le cadre de Lir' à Dol, fête de la musique, partenariat, …).

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 07 juillet 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Monsieur Denis CUCHEVAL